

Bureau à domicile
Impôts des particuliers

par



1) Liste des informations à préparer

- ✓ Compiler les informations et dépenses suivantes (voir les feuilles de travail fournies par Servicas):
 - *Superficie du bureau à domicile sur la superficie totale;*
 - *Compte(s) d'électricité et facture(s) de chauffage (gaz);*
 - *Relevé d'assurance (primes annuelles);*
 - *Dernier relevé hypothécaire (intérêts annuels);*
 - *Factures d'entretien (ménage, réparation mineure, déneigement);*
 - *Relevés de taxes scolaires et foncières;*
 - *Factures de télécommunication (internet & téléphone) et % d'usage pour affaires.*

Feuille de travail – disponible pour le client

Frais de bureau à domicile	
	Propriétaire de l'immeuble _____
	Adresse de la résidence _____
Calcul du pourcentage d'utilisation pour affaires	
Superficie de la résidence utilisée pour affaires	_____
Superficie totale de la résidence	_____
Pourcentage	_____
Frais de bureau à domicile	
Assurances	_____
Chauffage	_____
Électricité	_____
Entretien	_____
Impôts fonciers	_____
Intérêt hypothécaire (Revenu d'entreprise uniquement)	_____
Autres dépenses (précisez):	_____
Total des frais de bureau à domicile	- \$
Télécommunications (Internet, ligne téléphone fixe)	
Pourcentage d'utilisation des télécommunications pour affaires	0%
Dépenses de bureau à domicile admissibles	

À préparer

Critères

Dépenses admissibles

Exemples

2) Critères de qualification

□ L'une des conditions suivantes est rencontrée¹:

✓ *L'espace de travail est l'endroit où l'employé (ou le T.A.²) effectue principalement (plus de 50 % du temps) son travail.*



OU

✓ *L'espace de travail est utilisé uniquement pour gagner un revenu d'emploi, pour rencontrer des clients ou d'autres personnes de façon régulière et continue dans le cadre des fonctions de l'employé (ou du T.A).*



¹ Pour un employé : L'employeur devra produire le formulaire T2200 et TP-64.3. L'employé devra conserver ces formulaires signés en cas de vérification de l'ARC ou de Revenu Québec.

² T.A. = Travailleur autonome.

3) Dépenses admissibles

Bureau à domicile	Employé à commission ¹	Autres employés ²	Revenu d'entreprise - T.A.
Impôts fonciers	Admissible	N/A	Admissible
Assurances	Admissible	N/A	Admissible
Entretiens mineurs ³	Admissible	Admissible	Admissible
Intérêts hypothécaires	N/A	N/A	Admissible
Électricité/Chauffage	Admissible	Admissible	Admissible
Fournitures de bureau ⁴	Admissible	Admissible	Admissible
Internet/Téléphone	Admissible	Admissible	Admissible
Loyer	Admissible	Admissible	Admissible

¹ Pour un employé, ces dépenses devront être divulguées par les formulaires T2200 & T777 ou T2200S et T777S.

² Id.

³ Ex. : frais de ménage, travaux mineurs sur le bureau (peinture, bris de fenêtre, éclairage).

⁴ Certaines fournitures sont admissibles pour les autres employés (crayons, encres, papier pour imprimante).

À préparer

Critères

Dépenses admissibles

Exemples

4) Exemples de dépenses déductibles

Un travailleur autonome utilise un bureau à son domicile consacré à 70 % du temps pour fins d'affaires. Ce même % est utilisé pour les télécommunications. La superficie du bureau est de 100 pieds² sur une superficie totale de 1000 pieds² (10 %).

Bureau à domicile	Dépense (\$)	Pourcentage pour affaires (%)	Dépenses admissibles (\$)
Impôts fonciers	3 200	7 %	224
Assurances	1 000	7 %	70
Entretien du bureau	180	70 %	126
Intérêts hypothécaires	4 400	7 %	308
Électricité/Chauffage	2 500	7 %	175
Fournitures de bureau	200	100 %	200
Internet/Téléphone	1 300	70 %	910
TOTAL	12 780\$	N/A	2 013\$

À préparer

Critères

Dépenses admissibles

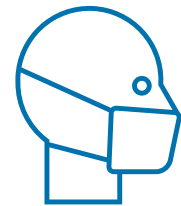
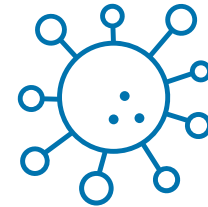
Exemples

Section COVID-19
Mesures temporaires
(fin 31 décembre 2022)



COVID-19 : Méthode simplifiée

- ❑ **Qui est visé?** : Les employés en télétravail qui ont travaillé à partir de la maison plus de 50 % du temps au cours d'une période d'au moins quatre semaines consécutives en 2022.
- ❑ **Fonctionnement** : Déduction fixe de 2 \$ pour chaque jour travaillé durant cette période. Maximum de 500 \$ ou 250 jours¹. Deux habitants de la même résidence peuvent bénéficier de la déduction fixe.
- ❑ **Allègement** : Les employés n'auront pas à obtenir le formulaire T2200S de leur employeur ni à remplir le formulaire T777S.



¹ Mise en garde : Il s'agit de jours travaillés (ex : 52 semaines X 5 jours = 260 jours). Cela fait peu de journées de vacances.

COVID-19 : Méthode détaillée

- ❑ **Qui est visé?** : Les employés en télétravail qui ont travaillé à partir de la maison plus de 50 % du temps au cours d'une période d'au moins quatre semaines consécutives en 2022.
- ❑ **Fonctionnement** : Déduction variable en fonction de la superficie de l'espace de travail sur les dépenses¹.
- ❑ **Formulaires** : Les employés devront obtenir les formulaires T2200S de leur employeur. Le formulaire T777S devra être rempli par le préparateur.

✓ *Lien T2200S : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/formulaires/t2200s.html>*



¹ Mise en garde : Considérant un bureau à domicile d'une superficie 5 %, il faudra 10 000 \$ de frais d'électricité, chauffage ou loyer pour équivaloir la méthode simplifiée à 500 \$.

Merci
Bonne saison d'impôts à vous tous!

